

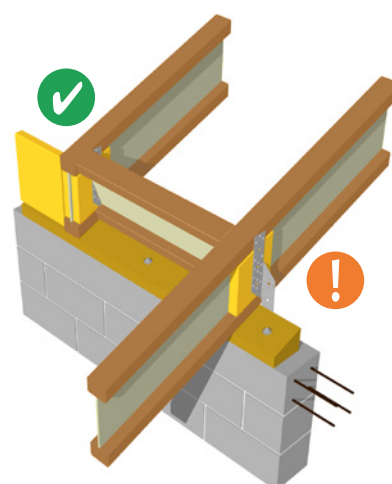
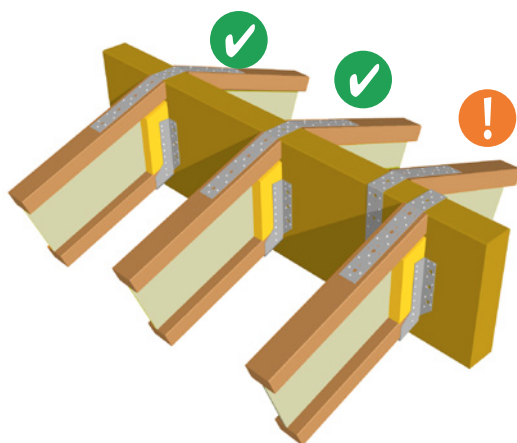
Mettre en œuvre des charpentes avec chevrons

On entend par chevrons autoporteurs des éléments de charpente à faible entraxe (perpendiculaires au faîtage) supportant directement des charges réparties de couverture. On dit « autoporteurs » car ils n'ont aucun appui intermédiaire.

Fixations

Les fixations en tête et en pied doivent suivre les règles générales de fixation par l'utilisation d'un connecteur adapté (boîtier métallique ou équerre) ou à défaut le maintien des membrures hautes et basses. Ils doivent être conçus et étudiés pour reprendre les charges et empêcher les glissements (dans les valeurs extrêmes pondérées) inhérents à tout chevronnage et reprendre les éventuels efforts de soulèvement.

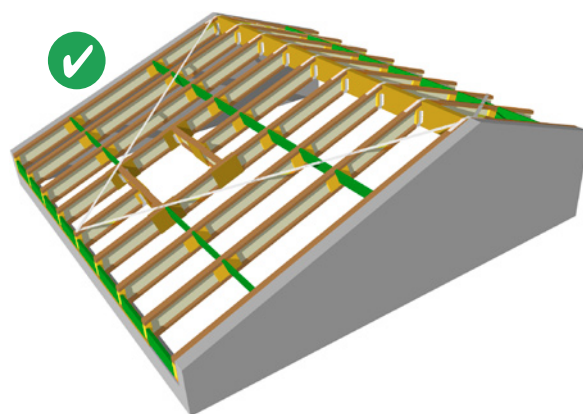
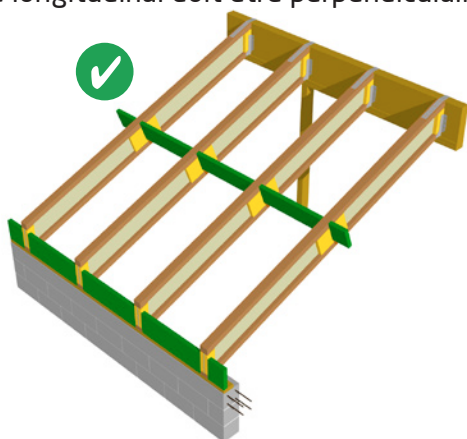
Exemple de disposition : Chevrons en vis-à-vis



! Ne pas faire de coupe d'assise en pied de chevron sans qu'elle ne soit prévue à l'étude.

Stabilisation des chevrons

La mise en œuvre d'entretoises est recommandée. Dans certains cas, d'autres dispositifs de stabilisation tels que panneaux, feuillards ou lisses peuvent être utilisés, s'ils sont fixés sur des points durs, l'assemblage étant dimensionné pour les efforts à reprendre. Les panneaux doivent reposer au moins sur trois appuis et leur axe longitudinal doit être perpendiculaire aux chevrons.



Contreventement de la toiture

En complément de la stabilisation des chevrons, il convient de contreventer la toiture suivant les règles de l'art.